NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

2338e SÉANCE : 26 MARS 1982

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2338) 1

Adoption de l'ordre du jour 1

La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 22 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14917) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2338e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 26 mars 1982, à 18 h 10.

Présidente : Mme Jeane J. KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2338)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation dans les territoires arabes occupés :
   Lettre, en date du 22 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14917).

La séance est ouverte à 18 h 35.

Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 22 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14917)

1. La PRÉSIDENTE *(interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises à la 2334e séance, j'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil. J'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Egypte, du Pakistan, de la République arabe syrienne et du Sénégal à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Levin (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Moussa (Egypte), M. Naik (Pakistan), M. El-Fattal (République arabe syrienne) et M. Sarré (Sénégal) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. La PRÉSIDENTE *(interprétation de l'anglais)* : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Maroc et de la Turquie des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Mrani Zentar (Maroc) et M. Kirça (Turquie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. La PRÉSIDENTE *(interprétation de l'anglais)* : Les membres du Conseil sont saisis des documents S/14923 et S/14924, où figure le texte de deux lettres, en date du 24 mars, adressées à la Présidente du Conseil par le représentant de la Jordanie.

4. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : La situation dans les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, continue de se dégrader. Depuis huit jours, la vie dans les territoires arabes occupés tyrannisés a atteint un point mort dangereux : les rues sont complètement désertes, toute vie normale a disparu et les seuls signes de vie sont le vrombissement des chars, des véhicules blindés et de l'artillerie qu'Israël déploie dans le cadre d'une manifestation délibérée de terrorisme d'occupation et d'oppression, qui est le dernier recours dont disposent les forces brutales d'occupation israéliennes après l'échec complet qu'elles ont subi lorsqu'elles ont essayé de forcer les habitants légitimes des territoires occupés à accepter leur propre perdition et leur propre anéantissement en leur imposant la spoliation et la colonisation massives devant mener à l'expulsion et à l'annexion. Les porte-parole israéliens ont essayé de faire croire que ces troubles croissants étaient dus à une incitation de la part de la Jordanie ou de l'OLP. La question est de savoir si un peuple menacé de destruction a besoin d'être encouragé, même par ses proches. C'est là une insulte portée à l'intelligence du peuple palestinien des territoires occupés, dont la Palestine est la terre ancestrale depuis sept millénaires et un constant lieu de communion qui est peut-être sans précédent dans l'histoire. C'est aussi un point de mire pour des centaines de millions de gens appartenant au monde arabe ou islamique; et pour bien d'autres parmi les grandes nations et les grands peuples qui ont foi en la dignité de l'homme, en la justice, en la légalité et qui sont attachés aux droits de l'homme.

5. Je suis pleinement d'accord avec les déclarations faites aujourd'hui par les responsables israéliens, selon lesquelles ce qui se passe actuellement dans les territoires occupés est l'événement le plus décisif et le plus important de tous ceux auxquels Israël a dû faire face depuis son accession à l'indépendance en 1948 — même s'il s'est grandement élargi depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, seul fondement juridique à ce jour de sa légitimité internationale. L'observateur permanent de l'OLP m'a demandé, sur instructions du président Yasser Arafat, de présenter au Conseil un tableau des événements survenus à ce jour.

6. Aujourd'hui, le maire Bassam Shaka'a, de Naplouse, qui a perdu les deux jambes du fait des bombes israéliennes, et le maire Karim Khalaf, de Ramallah, qui a également perdu un pied après avoir été atteint par une bombe, ont été arrêtés et desdités des fonctions auxquelles ils avaient été légalement élus. Pour envenimer les choses, ceux qui sont venus pour les chasser ont dit au maire Shaka'a qu'il n'était que la moitié d'un homme, faisant allusion à l'infirmité dont il souffre en raison de l'amputation de ses deux jambes.

7. On craint qu'après leur arrestation Bassam Shaka'a et Karim Khalaf soient expulsés et exilés de Palestine. Des conseillers municipaux de Naplouse et un certain nombre de partisans de Bassam Shaka'a ont été appelés au bureau du général Menahem Milson — lequel, pour l'instant, a apparemment choisi de s'habiller en civil pour ne pas avoir l'air d'un gouverneur militaire, mais d'un gouverneur civil — et menacés de sévères représailles s'ils laissaient se détériorer la situation à Naplouse. Le terrorisme d'Etat et les brutalités cautionnés par Israël continuent de se répandre dans le territoire palestinien occupé. Des chars, des hélicoptères et des parachutistes israéliens sont maintenant employés contre le peuple palestinien dans une tentative aussi désespérée que vaine de le soumettre et de le mater. Des chars et des soldats ont été envoyés en renfort dans les villes palestiniennes de Naplouse, Ramallah, Jérusalem, Hébron et en d'autres endroits.

8. Deux cent cinquante étudiants ont été arrêtés aujourd'hui à Qalqilya. On signale plusieurs morts et plusieurs blessés dans le territoire palestinien occupé. Les victimes connues jusqu'à présent sont : à Hébron, Muhammad Abed Rabbo, 15 ans; à Zahiriya, Bassam Abu Sharkh, 12 ans; à Gaza, Khalil Habboush, 70 ans, Muhammad Habboush, 30 ans et Omar Habboush, 28 ans.

9. Au camp de Jabalia — le camp de réfugiés — de violentes manifestations ont eu lieu près de l'école Faloujha. Quatre jeunes gens et une femme de 50 ans ont été arrêtés. Des soldats israéliens ont sauvagement battu cinq étudiants à Barakeh Abu Rashed, dans la bande de Gaza.

10. Les meurtres, blessures et mutilations de Palestiniens par les soldats israéliens et les colons sionistes fascistes se poursuivent sans trêve, de même que les arrestations massives d'enfants et de jeunes gens.

11. Hier, les colons sionistes de Kiryat Arba ont tiré sur Farhan Al-Mansar, un jeune homme de 18 ans de Bani Naim, et l'ont tué. Deux autres jeunes Palestiniens sont tombés sous les balles israéliennes dans la bande de Gaza occupée et un autre a été tué à Jenin. Quatre enfants et un jeune homme ont été grièvement blessés à Rafa — dans le sud de la Palestine — par des balles israéliennes. Il s'agit de Bassam Marzouq Al-Najjar, 13 ans; Malkieh Sbeih, 14 ans, Sawsan Radwan, 12 ans; Firyal Abu Teir, 13 ans, et Abu Latif Abu Douraz, 18 ans.

12. A Khan Yunis, également dans le sud — au sud de Gaza — trois jeunes gens ont été grièvement blessés. On citera les noms de deux d'entre eux : Mohammad Khalil, 20 ans, et Samir Anwar Ismail, 24 ans. Radio-Israel a annoncé hier que 13 autres personnes avaient été blessées dans la bande de Gaza occupée.

13. Radio-Israël a également fait savoir hier que plus de 29 commerçants avait été arrêtés à Jérusalem alors que les soldats israéliens essayaient de mettre fin à la grève générale qui est entrée maintenant dans son huitième jour. Trois autres commerçants ont été arrêtés aujourd'hui. Et les représentants auront peut-être lu aujourd'hui dans les journaux qu'une pharmacienne avait été menacée, si elle refusait d'ouvrir sa pharmacie, de la voir fermer pendant deux ou trois mois.

14. La résistance du peuple palestinien du territoire palestinien occupé témoigne de la détermination du peuple tout entier. Elle témoigne de son refus de la prétendue administration civile et de sa résistance continue à l'occupation militaire fasciste de son territoire. Le peuple palestinien sous occupation résiste et continuera de résister à toutes les tentatives d'extermination physique.

15. Après son message d'hier, M. Arafat désire à nouveau faire savoir que notre patience a des limites et que, face aux objectifs racistes et à la violence de l'entité sioniste, l'OLP prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger et sauvegarder la vie du peuple palestinien.

16. De nouvelles dépêches d'aujourd'hui, tard dans la soirée, indiquaient que les protestations du peuple palestinien touchaient maintenant Nazareth, Acre et d'autres villes et villages. J'avais promis de présenter ce soir un projet de résolution pour que le Conseil puisse l'examiner et, éventuellement, l'adopter. A mon grand regret, le nouveau texte n'a pas été complètement mis au point. J'espère que je serai en mesure de présenter ce texte à la prochaine séance, à la discrétion du Président et avec l'accord des membres du Conseil.

17. La PRÉSIDENTE *(interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant du Maroc, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

18. M. MRANI ZENTAR (Maroc) : Madame la Présidente, je me dois tout d'abord de vous exprimer tous mes remerciements, ainsi qu'aux membres du Conseil, pour m'avoir permis de prendre la parole à l'occasion de ce débat consacré à la situation dans les territoires arabes occupés.

19. Je voudrais aussi vous dire toute la satisfaction de ma délégation de vous voir présider le Conseil au moment où il examine une situation aussi dramatique, quand un peuple déjà meurtri dans ses sentiments et spolié dans ses droits affronte une répression aveugle qui prend cette fois-ci pour cible privilégiée les valeurs qui vous sont les plus chères, à vous personnellement, et aussi à votre pays, c'est-à-dire les rares symboles de la démocratie qui subsistaient encore dans les territoires arabes occupés, et pour cible aussi la liberté et l'épanouissement de la jeunesse palestinienne qui, comme toutes le jeunesses, a des ambitions pour son avenir, cette jeunesse à laquelle aussi vous avez consacré et continuez de consacrer le meilleur de vous-même. Votre présidence revêt en la circonstance toute cette signification et ce symbole humain qui n'a d'ailleurs pas échappé aux orateurs qui m'ont précédé et qui y voient, comme moi-même, le garant d'un aboutissement constructif des travaux du Conseil.

20. Je voudrais aussi saluer le talent avec lequel sir Anthony Parsons, représentant du Royaume-Uni, a conduit les travaux du Conseil durant le mois écoulé.

21. Le comportement actuel d'Israël ne surprend plus que ceux qui se voilent les yeux pour ne rien voir car il s'inscrit en droite ligne de toute la politique avec laquelle Israël continue de défier depuis des décades le peuple palestinien, les Etats arabes voisins et toute la communauté internationale, cette politique qui a pour objectif implacable l'annexion des territoires arabes occupés et surtout, et dans des buts annexionnistes, l'élimination totale des populations authentiques qui vivent dans ces territoires depuis l'aube des temps.

22. Vis-à-vis d'Israël, il ne sert à rien de rappeler les principes du droit international ni de rappeler les obligations que la Charte des Nations Unies met à la charge de tous les Etats de notre communauté, rappel qui serait destiné à amener l'Etat sioniste à modifier une attitude cent fois illégale, erronée et aveugle.

23. Tant qu'Israël restera sans contrôle et la bride sur le cou, avec tous les appuis dont il dispose, nous saurons hélas à quel destin funeste toute la région du Moyen-Orient restera exposée, ainsi d'ailleurs que la paix et la sécurité internationales. La Ville sainte de Jérusalem a déjà été la victime spectaculaire, mais victime, de l'expansionnisme israélien, et hier encore les hauteurs du Golan syrien ont subi un sort identique à la faveur d'une décision arbitraire et unilatérale. Aujourd'hui, le remplacement autoritaire des maires et des mairies d'Al-Bireh, de Naplouse et de Ramallah par des militaires et des fonctionnaires israéliens, procède de la même philosophie et vise, à terme, les mêmes objectifs de modification profonde des caractéristiques authentiques et historiques arabes des territoires occupés, comme préalable et comme étape vers leur annexion définitive par la force.

24. Aujourd'hui aussi, l'élimination de ces pâles et derniers vestiges publics de la personnalité palestinienne en terre arabe occupée est entreprise dans le fracas des armes et sous le couvert de la fumée de la répression. Aujourd'hui, le peuple palestinien martyr trouve encore l'énergie de se soulever pour faire face, dans un climat insurrectionnel, à l'arbitraire israélien. Des élus démocratiques et une jeune patriote sont maintenant confrontés, encore une fois, à une dure épreuve dont les victimes ne se comptent déjà plus, comme vient de nous le faire entendre, avec des arguments détaillés, notre ami M. Nuseibeh.

25. Je voudrais dire que mon pays proclame ici toute son admiration pour l'abnégation du peuple palestinien, pour sa résistance, et je voudrais l'assurer solennellement, au nom de mon gouvernement, de toute notre solidarité. En cette circonstance, je ne saurais certainement pas mieux faire que de lire, dans l'enceinte prestigieuse du Conseil de sécurité, le texte d'un message que Sa Majesté le roi Hassan II, président en exercice de la Conférence arabe au sommet, président du Comité d'Al-Qods, émanation directe de l'Organisation de la Conférence islamique, vient d'adresser au monde entier, à travers, d'abord le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, message adressé aussi au Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, au Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et aussi à M. Arap Moi, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Qu'il me soit donc permis de donner lecture de ce message :

> "A la suite des manifestations de protestation du peuple frère palestinien dans les territoires occupés contre la tentative des autorités sionistes de dissoudre ses conseils municipaux élus et légitimes, d'imposer par la force l'administration et le pouvoir civils israéliens, en vue d'appuyer et d'asseoir l'occupation sioniste, et ce après avoir déclaré la ville sainte de Jérusalem capitale éternelle d'Israël et annexé les hauteurs du Golan, et compte tenu des méthodes sauvages pratiquées par l'armée sioniste contre des citoyens palestiniens innocents et sans défense et qui se sont traduites par l'assassinat de jeunes Palestiniens, l'arrestation de leurs manifestants, la destruction de leurs habitations, la confiscation de leurs terres et de leurs commerces, la fermeture de leurs écoles et de leurs universités, nous tenons à vous informer que, en notre qualité de président de la Conférence arabe au sommet, nous condamnons de tels actes répressifs et inhumains

injustifiés, qui sont contraires aux lois et conventions internationales, affligent toutes les consciences humaines et contribuent à la régression du patrimoine de notre monde civilisé et de ses nobles valeurs spirituelles.

"Nous vous prions de transmettre notre réprobation à l'ensemble des Etats Membres de l'Organisation et de déployer tout pouvoir dont vous disposez pour mettre fin à cette agression organisée et préméditée perpétrée par les forces sionistes contre le peuple palestinien." [*voir S/14952.*]

26. La première mesure, pour mettre un terme à cette nouvelle agression israélienne, est pour le Conseil de sécurité de déclarer les mesures israéliennes comme nulles et non avenues, d'exiger leur annulation, de condamner tout comportement de la part d'Israël qui ne permette par la restauration dans la région d'une ère de paix et de justice basée sur la restitution et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien sur son territoire national et sur l'évacuation inconditionnelle de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem et les hauteurs du Golan syrien.

27. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Bien que la fin du mois approche, je n'ai pas eu encore l'occasion de vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession au poste de présidente du Conseil et je saisis cette occasion pour vous souhaiter plein succès dans cette tâche difficile.

28. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à sir Anthony Parsons, qui a su diriger avec dignité les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

29. Aujourd'hui, le Conseil, une fois de plus et pour la énième fois, reprend l'examen de la situation dans les territoires arabes occupés. Depuis trois ans, aucune question n'a aussi souvent retenu l'attention du Conseil, et cela est aussi compréhensible que logique.

30. En effet, les autorités israéliennes, d'une manière de plus en plus ouverte et cynique, imposent leur loi aux territoires arabes occupés. Le 18 mars dernier, elles se sont livrées à une nouvelle provocation à l'égard de la population autochtone de la Rive occidentale du Jourdain, dissolvant le conseil municipal d'Al-Bireh et chassant de la mairie, en recourant à la force, et en destituant le maire légalement élu, M. Ibrahim Al-Tawil. Quelques jours plus tard, des mesures analogues ont été prises à l'encontre des maires de Naplouse et de Ramallah. Cela a provoqué une vague de protestation parmi les Palestiniens vivant sur la Rive occidentale. Un grève générale a été déclarée et elle se poursuit toujours. Pour écraser les manifestations palestiniennes massives, les autorités israéliennes ont envoyé des détachements armés et les armes à feu ont été utilisées à plusieurs reprises. C'est une manifestation flagrante de la politique de terrorisme d'Etat. A ce jour, le nombre des victimes de ces actes barbares s'élève à 22 parmi la population locale et 6 d'entre elles sont déjà mortes des suites de leurs blessures. Ces derniers jours, et alors même que le Conseil examine la question de la situation sur la Rive occidentale, ces chiffres tragiques ne cessent d'augmenter.

31. Ce genre d'activités israéliennes doit être considéré dans le cadre de toutes les mesures déjà prises par le Gouvernement israélien et qui tendent à renforcer son occupation des territoires arabes et, en fin de compte, à les annexer. Il suffit d'en rappeler les exemples les plus récents et les plus criants. En août 1980, Jérusalem a été proclamée la capital "éternelle, unique et indivisible" d'Israël. En décembre 1981, une décision a été prise en vue d'annexer les hauteurs syriennes du Golan.

32. Un réseau de plus en plus dense de colonies de peuplement israéliennes militarisées, telles des métastases cancéreuses, s'étendent sur le territoire de la Rive occidentale et dans la bande de Gaza tandis que la population autochtone est impitoyablement et méthodiquement chassée des terres les plus fertiles, sans accès aux points d'eau. Avec l'appui et la complicité directs des autorités d'occupation, les colons juifs armés répandent la terreur et intimident les Palestiniens pour affirmer définitivement leur autorité sur les terres qu'ils ont enlevées aux Arabes. Officiellement, Tel-Aviv et différentes organisations sionistes ont annoncé qu'ils avaient l'intention d'installer prochainement sur la Rive occidentale et à Gaza des dizaines de milliers de nouveaux immigrants juifs et d'y construire de vastes complexes urbains industriels.

33. Le but de tout cela est parfaitement clair : les autorités israéliennes, grâce à leur politique d'annexion rampante, veulent perpétuer à tout jamais leur occupation des terres arabes ancestrales et créer des conditions pseudo-juridiques pour pouvoir les annexer ouvertement et traduire dans la réalité leur idée fixe du "Grand Israël". Et tout cela se fait sous le couvert d'entretiens sur la prétendue autonomie administrative qui fait partie intégrante du marché de Camp David.

34. Il est caractéristique à cet égard de prendre connaissance de la déclaration du Ministre israélien des affaires étrangères, M. Shamir, citée dans le *New York Times* du 25 janvier dernier. Voici ce qu'il dit :

"Nous voulons la paix mais à des conditions qui garantissent que nous puissions continuer d'exister, ce qui signifie que les hauteurs du Golan, la Judée et la Samarie doivent être comprises dans le cadre des frontières d'Israël."

35. Il est bon de rappeler à ce stade qu'il y a un peu plus de trois ans, lors de la conclusion des accords de Camp David, l'Union soviétique avait mis en garde contre les graves conséquences qu'auraient ces ma-

nœuvres en coulisses et ces accords séparés. D'aucuns inclinaient alors à penser que ces craintes étaient excessives ou totalement injustifiées. Aujourd'hui, nous sommes les témoins d'événements vraiment tragiques, avec leurs conséquences, qui sont le résultat naturel et inévitable des accords de Camp David.

36. C'est ainsi que le Conseil se trouve confronté au fait que, malgré les innombrables résolutions et appels du Conseil et de l'Assemblée générale à Israël pour lui demander de cesser sa politique d'annexion de territoires étrangers et de rapporter les décisions prises à cet égard, le gouvernement Begin s'entête dans sa politique d'annexion de terres arabes ancestrales. Il est évident que Tel-Aviv n'aurait pas l'audace de prendre de pareilles mesures s'il ne bénéficiait de l'appui total de son protecteur et partenaire de longue date. Nous en avons la preuve aujourd'hui encore. Il suffit de rappeler qu'Israël a un accès pratiquement illimité aux arsenaux d'armements les plus perfectionnés des Etats-Unis, qu'il reçoit chaque année en moyenne 3 milliards de dollars des Etats-Unis et que, en novembre 1981, il a signé un accord sur ce qu'on appelle la coopération stratégique avec les Etats-Unis, confirmait ainsi son statut d'allié stratégique de Washington au Moyen-Orient.

37. Il n'est dès lors pas étonnant que, se fondant sur un appui aussi total et, en fait, sur la complicité de Washington, le Gouvernement israélien puisse poursuivre sans vergogne sa politique d'agression et d'expansion à l'égard des pays et des peuples arabes. Il n'est pas étonnant que cette politique provoque des éclats de plus en plus fréquents de colère et d'indignation, tant au sein de la population des territoires occupés que parmi les Etats arabes voisins.

38. La délégation de l'Union soviétique estime que, dans la situation extrêmement grave et dangereuse qui règne actuellement, le Conseil doit exiger d'Israël, en tant que Puissance occupante, qu'il rapporte la décision illégale qu'il a prise de dissoudre le Conseil municipal d'Al-Bireh. Le Conseil doit aussi condamner le Gouvernement israélien pour ses actes incessants de terrorisme qui sont érigés en politique d'Etat et exiger qu'ils cessent immédiatement. L'Organisation des Nations Unies, et au premier chef le Conseil de sécurité, qui est chargé principalement de veiller à la sécurité et à la paix internationales et qui dispose des pouvoirs nécessaires à cette fin, droit prendre des mesures qui constitueront une barrière solide contre de nouvelles visées annexionnistes de la part des autorités israéliennes, qui garantiront le retrait rapide des soldats israéliens de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés et protégeront fermement les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine.

39. La PRÉSIDENTE *(interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

40. M. KIRÇA (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. La Turquie et les Etats-Unis d'Amérique ont des relations très étroites et heureuses. Nous sommes convaincus que les débats du Conseil ce mois-ci bénéficieront de votre sagesse avérée et de votre direction.

41. Je voudrais également exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, sir Anthony Parsons, diplomate bien connu dans mon pays, qui a avec tant d'efficacité assuré la présidence du Conseil au cours du mois écoulé et qui a fait une contribution indéniable au cours des années aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûr qu'il nous manquera.

42. Voilà des années que le Conseil est saisi plus ou moins continuellement de la question du Moyen-Orient. Ce n'est pas par accidents. La communauté internationale a à faire face au défi d'Israël qui, avec une persistance brutale poursuit une politique d'annexion des territoires arabes et palestinien occupés ainsi qu'une politique d'agression contre les Etats arabes. L'annexion de Jérusalem, la décision d'appliquer les lois, la juridiction et l'administration israéliennes dans les hauteurs syriennes du Golan — ce qui revient quasiment à une annexion —, l'attaque israélienne contre l'installation nucléaire iraquienne et les coups de mains fréquents au Liban prouvent l'intransigeance et la mauvaise foi du Gouvernement israélien. Tant qu'Israël persistera dans cette voie et tant que le Conseil sera dans l'impossibilité de prendre les mesures appropriées contre Israël, je crains que nous ayons bien d'autres réunions dans cette salle sur cette question.

43. Les événements récents sur la Rive occidentale et à Gaza ne sont pas des incidents isolés de répression; ils constituent un autre maillon dans la longue chaîne de la politique israélienne d'expansion, de colonies de peuplement illégales et d'annexion. A la suite des mesures israéliennes tendant à modifier le statut de Jérusalem et du territoire syrien des hauteurs du Golan, Israël semble maintenant avoir porté son attention sur la Rive occidentale et la bande de Gaza. Comme on s'en souviendra, les mesures illégales d'Israël concernant Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan ont été condamnées par la communauté internationale et le Conseil de sécurité; les décisions d'Israël ont été déclarées nulles et non avenues. Nous sommes convaincus que la décision d'Israël de dissoudre le conseil municipal élu d'Al-Bireh pour le remplacer par une autorité israélienne directe, sa décision de destituer les maires palestiniens de Naplouse et de Ramallah ainsi que son oppression impitoyable du peuple palestinien seront condamnées par le Conseil. Si la tendance actuelle n'est pas enrayée et renversée, le monde aura à faire face à une conflagration générale dans la région.

44. La politique d'annexion d'Israël, avec ses actes de brutalité contre des personnes innocentes et sans défense sous son occupation est déjà assez dangereuse. Mais il y a également une autre dimension tout aussi grave dans les événements récents sur la Rive occidentale et à Gaza : Israël non seulement semble viser l'annexion de territoires appartenant au peuple arabe palestinien, mais il semble décidé à liquider les aspirations nationales légitimes de ce peuple. Il faut rappeler à Israël que c'est là une voie qui, non seulement est stérile, mais qui supprime totalement toute possibilité d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient — paix qui ne pourra être réalisée que lorsque Israël aura évacué tous les territoires arabes et palestinien occupés en 1967, y compris Jérusalem.

45. En outre, sans le rétablissement complet des droits inaliénables des Arabes palestiniens et sans donner effet à leurs aspirations légitimes, y compris leur droit d'établir leur propre Etat souverain en Palestine, il ne peut y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient. Si Israël pense que le peuple arabe palestinien peut être effacé de l'équation du règlement au Moyen-Orient, la communauté internationale se doit de lui montrer qu'il fait une erreur véritablement fondamentale, aux conséquences cruciales, et qu'il doit affronter la question des droits inaliénables du peuple palestinien sur la base de la justice, de l'honneur et de l'égalité.

46. L'OLP est le seul représentant légitime du peuple arabe palestinien. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait une affinité naturelle et instinctive entre l'OLP et les Arabes palestiniens vivant sous occupation israélienne sur la Rive occidentale et à Gaza. Le courageux peuple arabe palestinien n'abandonnera pas sa lutte pour satisfaire les visées israéliennes.

47. Enfin, il est évident qu'Israël, une fois de plus, au mépris complet du droit international, en particulier des Conventions de Genève de 1949 et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, a créé une situation très dangereuse et explosive dans les territoires placés sous son occupation. Le Conseil doit demander à Israël de mettre un terme à cette situation dangereuse et à sa répression et sa coercition armées des populations civiles désarmées des territoires occupés; il doit rapporter ses décisions illégales et rétablir dans leurs fonctions les responsables dûment élus du peuple arabe palestinien. Une attitude ferme du Conseil obligera Israël, nous l'espérons, à faire face à la réalité inéluctable du peuple arabe palestinien et de ses droits inaliénables.

48. Sous l'Empire ottoman, les Turcs ont contribué dans une très large mesure au sauvetage des juifs méditerranéens face à l'intolérance et aux exactions de l'Inquisition. Les Turcs ont également profondément déploré et condamné les persécutions des juifs par les nazis. C'est donc pour nous un triste spectacle aujourd'hui que de voir que ce même peuple, qui a tant souffert de l'injustice et de l'intolérance, essaie maintenant de supprimer la liberté et les droits fondamentaux d'un autre peuple dans sa patrie.

49. Le caractère arabe et musulman de la patrie palestinienne a été préservé et est resté intact dans toute sa force, et ce malgré les nouveaux essais en sens contraire faits par ce même Empire ottoman, même pendant la période de son déclin. Le fait que le caractère musulman et arabe de la Palestine ait été si jalousement protégé sous l'autorité turque s'inscrit comme un chapitre glorieux dans les annales de l'histoire de la nation turque.

50. Pour toutes ces raisons, la nation turque croit fermement qu'il n'y aura pas de solution durable au problème du Moyen-Orient si le droit à l'indépendance des Arabes palestiniens n'est pas reconnu. Mon gouvernement considère hautement prioritaire son devoir historique, moral et fraternel d'appuyer la lutte légitime du peuple arabe palestinien et il demande instamment à Israël de renoncer à sa politique de violence qui, c'est certain, porte atteinte à ses propres intérêts vitaux.

51. La PRÉSIDENTE *(interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je lui donne la parole.

52. M. LEVIN (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Il est remarquable de constater aujourd'hui que le représentant du Roi hachémite de Jordanie joue encore un nouveau rôle, celui de l'OLP terroriste, puisque c'est au nom de cette organisation terroriste et de son patron qu'il a commencé sa déclaration.

53. Qu'il me soit permis de rafraîchir la mémoire du représentant de la Jordanie en lui rappelant certaines observations que son roi avait faites à propos de l'OLP meurtrière.

54. Dans une entrevue accordée à *Al-Nahar* de Beyrouth, le 4 septembre 1972, le roi Hussein disait ce qui suit :

> "Quant à ce petit groupe qui ne veut être partie à aucune solution et qui veut entretenir le problème tel qu'il est pendant encore 200 ans, je tiens à dire à ses membres qu'il est très facile d'avoir une pareille attitude lorsqu'on vit à l'aise en exploitant le problème à des fins personnelles."

Dans une autre entrevue, accordée à l'*International Herald Tribune* le 17 avril 1972, le roi Hussein disait :

> "Ils sont dangereux, mais autant pour la cause des Palestiniens que pour n'importe quoi d'autre. Ils projettent l'image de pirates de l'air et d'escrocs."

Dans une autre entrevue encore, accordée au *US News and World Report* du 8 janvier 1973, le Roi Hussein déclarait :

"Il serait erroné de ne pas faire la différence entre la masse des Palestiniens et cette très petite minorité qui appartient à certaines organisations armées, peut-être palestiniennes de nom mais qui se sont toujours identifiées avec toutes les contradictions qui existent dans le monde arabe beaucoup plus qu'avec la cause palestinienne elle-même. Leur objectif essentiel est de détruire l'unité de notre peuple et de détruire en même temps ce pays."

55. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à la première réunion du Conseil sur cette question [*2334e séance*], les événements qui se sont produits récemment en Judée et en Samarie ont été provoqués par les terroristes de l'OLP, ce qui est plus surprenant, avaient le soutien du Gouvernement jordanien. L'OLP et les Jordaniens ont peur, et c'est compréhensible, de ne plus pouvoir faire pression par la crainte sur les habitants arabes palestiniens de ces régions pour qu'ils se soumettent au diktat de l'incitation et de la subversion.

56. Il existe actuellement parmi les Arabes palestiniens un fort penchant pour une réconciliation et une plus grande entente avec Israël. Comme nous le savons et le comprenons tous, bien que pour des raisons entièrement différentes peut-être, la promesse de coexistence pacifique entre les juifs d'Israël et les Arabes palestiniens de Judée, de Samarie et du district de Gaza marque l'aube d'une ère nouvelle et d'un meilleur avenir peut-être, pour tous les intéressés. C'est précisément la raison des efforts persistants et criminels d'agitation, d'incitation et de sabotage provoqués par l'OLP et soutenus par les autorités jordaniennes. Nous nous trouvons en présence d'une manœuvre conçue, d'une part, pour créer l'agitation en Judée et en Samarie et, d'autre part, pour porter la question devant le Conseil. Ces deux phases doivent se renforcer et se faire écho mutuellement. Israël, toutefois, n'a nullement l'intention de renoncer à ses responsabilités à l'égard des habitants de Judée et de Samarie et s'efforcera de mettre fin à l'agitation et à la subversion pour favoriser son objectif essentiel qui vise à une coexistence pacifique durable entre juifs et arabes palestiniens.

57. L'attitude d'Israël s'est toujours inspirée de son souci de la paix et du bien-être de la population.

58. Les membres du Conseil se rappelleront qu'au cours des années 1972 et 1976 des élections municipales, libres et démocratiques, ont eu lieu pour la première fois de l'histoire en Judée et en Samarie. On ne peut que s'étonner de l'audace du représentant de la Jordanie, qui en ce moment regrette que certains des maires — qui sont élus, aient été destitués parce qu'ils troublaient la paix, et ce, soit dit en passant, est en pleine conformité avec le droit et la procédure jordaniens en vigueur en Judée et en Samarie. Qu'il me soit permis de recommander au représentant de la Jordanie de consulter les annales de l'administration jordanienne pour y trouver des précédents semblables.

59. Pour ce qui est des anciens maires, je voudrais indiquer au Conseil certains des éléments principaux qui ont conduit à leur destitution qui, comme je l'ai dit, est conforme aux dispositions de la loi jordanienne en vigueur en Judée et en Samarie, comme l'exige le droit international. Sans toutefois entrer, à l'étape actuelle, dans la question de l'applicabilité de ce que l'on appelle la quatrième Convention de Genève de 1949[1] en Judée et en Samarie, au sujet de laquelle notre position est bien connue, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur la dernière phrase de l'article 54, qui concerne les fonctionnaires et les magistrats. Cette disposition est ainsi conçue :

"Elle" — c'est-à-dire la disposition générale de cet article — "laisse intact le pouvoir de la Puissance occupante d'écarter de leurs charges les titulaires de fonctions publiques."

A cet égard, je mentionnerai le document faisant foi du Comité international de la Croix-Rouge, édité par M. Pictet, qui, à la page 308 du volume IV, stipule :

"Le pouvoir de destituer des fonctionnaires élus, quels qu'ils soient, de leurs postes, à tout moment, est une garantie accordée à la Puissance occupante. Cette garantie aide à assurer l'application du présent article dans son ensemble, étant donné que, d'une part, elle permet aux autorités occupantes de se comporter avec une certaine générosité en sachant qu'elles ont le pouvoir de mettre fin à tous abus et que, d'autre part, elle empêche les fonctionnaires élus et les juges d'exercer leur autorité d'une manière qui nuise à la Puissance occupante car, autrement, ils seraient passibles de destitution."

60. Cette opinion est partagée par les juristes les plus respectés et elle est reprise sous une forme appropriée dans la plupart des manuels qui traitent de cette question et dans des publications d'autorité telles que les manuels de droit militaire de différents pays.

61. M. Bassam Shaka'a, l'ancien maire de Naplouse, est un agitateur extrémiste et intransigeant. Le représentant de la Jordanie est particulièrement bien placé pour l'attester, étant donné que M. Shaka'a, en tant que l'un des dirigeants du parti Baath de Samarie, s'est activement opposé au régime jordanien, qui l'a emprisonné, après quoi, il s'est enfui en Syrie.

62. En 1958, le Gouvernement jordanien a condamné M. Shaka's à quatre ans de prison. Puis celui-ci a bénéficié d'une mesure de grâce en vertu d'une loi jordanienne intervenue en 1965.

63. Depuis l'élection libre et démocratique qui l'a placé à la mairie de Naplouse en 1976, M. Shaka'a a adopté la théorie par étapes de l'OLP selon laquelle un Etat de l'OLP en Judée, en Samarie et dans le district de Gaza précéderait l'élimination finale de l'Etat d'Israël, M. Shaka'a a répudié tant le traité de paix israélo-égyptien que l'idée d'autonomie esquissée

dans le cadre de paix au Moyen-Orient de Camp David et il s'est consacré à la création d'un front uni pour assurer leur échec. En outre, M. Shaka'a a menacé de mort quiconque accepterait l'autonomie ou la coopération avec Israël.

64. L'autre individu concerné, M. Karim Khalaf, l'ancien maire de Ramallah, s'est rendu célèbre en s'identifiant aux factions extrémistes de l'OLP terroriste. M. Khalaf s'est vanté de ses activités en tant que membre du prétendu Comité directeur national qui, au cours d'une période de deux ans, a procédé, pour reprendre ses propres paroles, à "la lapidation publique de l'armée israélienne".

65. M. Khalaf a personnellement incité les étudiants à faire des grèves, des manifestations et des émeutes non autorisées, le tout en coordination avec l'OLP, la municipalité et le Comité directeur national. L'objectif essentiel de ces manifestations est, bien entendu, d'obtenir le maximum de publicité.

66. M. Khalaf préconise vigoureusement le recours à la terreur contre les résidents arabes qui refusent de suivre l'OLP terroriste. Il a dénoncé et boycotté des personnalités palestiniennes modérées. Il a rejeté l'idée de la coexistence des Arabes palestiniens avec Israël. En ses propres termes, "la seule solution est la guerre". "Dans quelques années", a déclaré M. Khalaf, les Palestiniens "seront les vainqueurs et Israël n'existera plus". Ces mots ont été rapportés par le quotidien viennois *Die Press* du 2 juillet 1980. M. Khalaf s'est étendu sur ce thème dans *Al-Huriya*, le 15 septembre 1980, en disant que :

> "Le retour de Jérusalem, de Ramallah, de Naplouse, de Bethléem et d'Hébron nécessite le retour de Jaffa, d'Haifa et d'Um El Fahm. Nous demandons à nos frères de travailler avec nous à la libération de la Palestine, du Joudain à la Méditerranée."

67. On pourrait se demander pourquoi, avec une telle réputation, MM. Shaka'a et Khalaf n'ont pas été destitués plus tôt de leur poste par Israël. La réponse est très simple. Israël a fait tout son possible pour donner toutes les possibilités imaginables aux fonctionnaires élus à des postes publics de s'acquitter normalement de leurs fonctions en vue de favoriser les intérêts des habitants palestiniens arabes qui les avaient élus à leurs postes.

68. MM. Shaka'a et Khalaf ont reçu d'innombrables avis leur enjoignant de s'abstenir de toute agitation et de cesser de contribuer à la haine et l'inimitié déplorables qui, depuis 1967, font partie de la politique officielle du régime jordanien à l'égard d'Israël. Non seulement cet avis n'a pas été suivi, mais les anciens maires Khalaf et Shaka'a ont volontairement appuyé la campagne actuelle de violence et d'agitation en Judée et en Samarie. En conséquence, Israël a décidé de les destituer pour couper l'agitation à l'une de ses sources.

69. Nous sommes aujourd'hui en plein milieu d'une campagne conçue pour troubler la vie quotidienne, la tranquillité et l'ordre en Judée, en Samarie et dans le district de Gaza. Cette campagne est orchestrée, financée et entretenue par l'OLP terroriste et appuyée par la Jordanie.

70. Nous espérons que les membres du Conseil ne se prêteront pas à cette subversion et à ces troubles en tolérant le moins du monde cette campagne en cours. On ne peut rien gagner par la violence. On peut tout gagner en créant une atmosphère d'entente et de conciliation.

71. La PRÉSIDENTE *(interprétation de l'anglais)* : Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé la parole pour faire une déclaration à titre de réponse. Je lui donne la parole.

72. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : On se demande parfois si c'est un aveu de culpabilité qui amène certaines personnes à être immédiatement sur la défensive. Cette tentative de calomnier les représentants élus du peuple palestinien nous amène à penser que ceux qui ont commis ces crimes contre notre peuple admettent qu'ils sont coupables de ce qui se produit dans les territoires palestiniens occupés.

73. Je me souviens présentement d'une grande publicité parue en 1948 — je crois que c'était dans le *New York Times* — et signée par des personnes telles qu'Albert Einstein, qui protestait contre l'octroi d'un permis de séjour ou d'un visa à un terroriste, un nazi qui avait adopté des méthodes fascistes. Son nom était Begin. Il est représenté aujourd'hui de l'autre côté de cette table. C'était en 1948; depuis lors, Begin n'a pas changé en tant que terroriste; il est toujours un terroriste qui continue de commettre bien d'autres actes de terrorisme contre des enfants, des femmes et des civils innocents.

74. Je n'ai jamais entendu parler de gens qui essayaient de libérer les Palestiniens de la peur de se trouver sous l'emprise de l'OLP en lançant leurs chars, leurs grenades lacrymogènes et leurs balles contre ces mêmes Palestiniens. On a mentionné que l'OLP, par peur de perdre le contrôle du peuple palestinien, utilisait de telles pratiques criminelles.

75. Les chars, les avions et les uniformes fournis par les Américains et les citoyens américains en uniforme israélien qui tirent sur notre peuple, dans nos villes, montrent que nous n'avons aucune peur de perdre l'appui et la solidarité de notre peuple dans notre propre pays sous occupation. Je n'ai pas besoin de nommer tous les citoyens américains vêtus d'uniformes israéliens qui tirent sur notre peuple.

76. On a parlé de coexistence pacifique. Quelle coexistence pacifique ? Est-ce la paix des tombeaux ? Non. La coexistence pacifique devrait être une paix

viable, une paix entre être humains, une paix comme celle que nous connaissions en Palestine avant l'invasion et l'occupation sioniste de notre pays.

77. "Les maires troublaient la paix". Je me demande ce qu'on dirait si maintenant l'on parlait ainsi des dirigeants de la résistance contre les forces d'occupation nazies en Europe, si l'on parlait ainsi par exemple des maquisards et je me demande si les Français oseraient dire maintenant que les maquisards étaient des agitateurs et des criminels, ou ce que l'on dirait si l'on traitait ainsi ceux qui se sont révoltés dans le ghetto de Varsovie. Pouvons-nous laisser entendre qu'il s'agissait de terroristes ? Ces personnes défendaient leur liberté et quotidiennement nous honorons leur mémoire car c'est comme ils l'ont fait qu'il faut s'opposer au nazisme et au fascisme.

78. C'est un fait que le peuple palestinien sous occupation a été provoqué. Un conseil municipal élu a le droit de refuser de traiter avec un gouverneur militaire. Comment les membres du Conseil réagiraient-ils si une municipalité de leurs pays respectifs refusait de rencontrer le Ministre de l'intérieur ? Une municipalité jouit d'une certaine autonomie dans ses affaires, surtout si elle ne reçoit aucune aide fédérale; la municipalité dont nous parlons souffre au contraire en raison de la présence de forces d'occupation qui volent l'eau dont elle dispose, privant ainsi les habitants du village ou de la ville de la source principale nécessaire à leur existence, à savoir l'eau.

79. La population est provoquée. A Bethléem, la population a décidé de se mettre en grève; elle a le droit de montrer ainsi qu'elle proteste contre les forces d'occupation. Qu'on fait les forces d'occupation — les militaires ? Elles s'en sont pris à une boutique appartenant au maire de la ville, M. Friej, qu'elles ont fermée. Ainsi, de toutes les boutiques de la ville, les militaires ont choisi de fermer la boutique appartenant au maire. N'est-ce pas là de la provocation ?

80. Je crois que tout cela a été fort bien expliqué dans une déclaration attribuée à Begin, dans laquelle il est dit que la répression se poursuivra jusqu'à l'élimination de l'OLP. Je tiens à faire savoir au Conseil que l'OLP ne sera éliminée que lorsque les Palestiniens auront été éliminés jusqu'au dernier, car les Palestiniens c'est l'OLP et l'OLP c'est les Palestiniens.

81. Parmi les déclarations que j'ai écoutées cet après-midi, j'ai été très heureux, Madame la Présidente — vous qui représentez un membre permanent du Conseil de sécurité que vous présidez ce mois-ci —, de vous entendre exprimer votre admiration pour les principes de la Charte des Nations Unies, parler de votre solidarité avec les peuples qui luttent pour sauvegarder leur indépendance et confirmer votre respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

82. Madame la Présidente, je me demande si votre attitude demeure inchangée lorsqu'il s'agit du peuple palestinien ? N'est-il pas étrange et illogique que votre gouvernement consacre des milliards de dollars à l'envoi d'armes et d'armements pour tuer mon peuple ? Pourquoi cela ? Parce que mon peuple veut vivre en paix dans ses villes et villages, parce qu'il veut vivre heureux, parce qu'il veut exercer ce droit dont tout le monde parle : le droit à l'autodétermination. Ce bon Woodrow Wilson se retournerait dans sa tombe s'il voyait comment ses descendants se comportent.

83. Le peuple palestinien, dont l'OLP dirige la lutte, a décidé de venir au Conseil de sécurité aussitôt que les forces d'occupation israéliennes eurent commis ces violations et ces atrocités. Si nous sommes venus ici c'est parce que nous voulons croire — et je souligne le mot "voulons" — que le Conseil est un recours et qu'il peut régler le problème et non pas l'aggraver par de longues discussions et par des polémiques sur la question de savoir si tel ou tel mot doit ou non être inclus dans une résolution. Nous voulons croire que les membres de la communauté internationale acceptent et appliquent les résolutions adoptées par le Conseil. Malheureusement, nous ne pouvons qu'être déçus. Combien de résolutions ont été adoptées en ce qui concerne les mêmes maires qui ont été démis de leurs fonctions ? Le Conseil a adopté une résolution [*résolution 471 (1980)*] dans laquelle il condamne les tentatives d'assassinat et demande aux forces d'occupation et au Gouvernement d'Israël, en tant que Puissance occupante, d'arrêter les coupables et de les traduire en justice. Pour autant que je sache, ces criminels n'ont pas été arrêtés.

84. Quoi qu'il en soit, le moment ne se prête pas à des discussions d'ordre juridique. C'est le moment d'agir sans retard. Si des personnes sont tuées, si des chars et des véhicules blindés patrouillent les rues et si l'on tire sur des gens, le développement économique de la population est entravé. Je vous ai entendu dire plus tôt, Madame la Présidente, que vous vous félicitiez de la préoccupation soulevée par le développement économique de certains pays. Mais je voudrais connaître les préoccupations qu'éprouve le Gouvernement des Etats-Unis à l'égard du développement économique des Palestiniens sous occupation alors qu'on les prive d'eau.

85. Vous ne vous êtes peut-être jamais rendue dans ma belle ville de Jérusalem; peut-être ne savez-vous pas que que cela signifie pour nous. Chaque goutte d'eau a pour nous une grande signification car pour nous l'eau c'est la vie. Nous n'avons pas l'East River, nous n'avons pas comme vous avez dans votre pays, toutes ces rivières et ces inondations, et notre développement économique est à dessein entravé par les forces d'occupation.

86. Je lance un appel, comme l'a fait le Président Arafat dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général, pour que le Conseil agisse immédiatement afin qu'il soit mis fin aux crimes commis contre notre peuple. La solution serait peut-être de mettre fin à

l'occupation. Le Conseil a à maintes reprises déclaré que l'occupation devait cesser et que les troupes israéliennes devaient se retirer. Il existe à ce sujet de nombreuses résolutions. Mais combien de troupes israéliennes ont-elles été retirées ? Au contraire, leur présence est renforcée dans les territoires occupés grâce, naturellement, aux milliards de dollars que les Israéliens reçoivent des Etats-Unis. A ce stade, il faut que le Conseil agisse et chacun de ses membres doit veiller à ce que son appui ne serve pas à encourager et à renforcer les actes criminels commis contre mon peuple.

87. La PRÉSIDENTE *(interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Jordanie qui souhaite exercer son droit de réponse.

88. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Avant de réfuter ce que le porte-parole israélien vient de dire, je vais commencer sur une note qui reflète la façon dont j'ai grandi dans la Palestine unie où Arabes palestiniens et juifs vivaient en paix et dans un respect mutuel. En fait, immédiatement après le partage de la Palestine, mon dernier voisin était un ingénieur de confession juive. Il se nommait Segvi et avait loué le rez-de-chaussée de la maison où je vivais. Dans le bureau où je travaillais, la dactylo était une jeune fille de confession juive. Jamais nous n'avons eu d'animosité les uns envers les autres, contrairement à ce qu'a dit le porte-parole israélien, jusqu'à ce que nous constations que les sionistes israéliens cherchaient à effacer notre existence même, ce qu'ils ont réussi à faire dans une large mesure. Il est évident que l'instinct humain — en fait il s'agit d'un instinct animal — incite chacun à défendre sa propre survie.

89. Le porte-parole d'Israël a parlé de terrorisme, de la Jordanie et de l'OLP. Je dois dire en toute franchise que je suis toujours sidéré lorsque j'entends un porte-parole israélien parler de terrorisme. Ces porte-parole ne reconnaissent-ils pas que ce sont les sionistes israéliens qui, au milieu de la seconde guerre mondiale, lorsque le monde entier luttait contre les nazis et les fascistes en Europe, ont introduit et institutionnalisé le terrorisme organisé et qu'ils ont été les pères fondateurs du terrorisme organisé que nous n'avions jamais connu auparavant ? J'ai vu de mes propres yeux des scènes horribles de tous ces actes de terrorisme. J'ai vu les cadavres de civils innocents que des bulldozers déterraient sous les ruines de l'hôtel du roi David, qui, soit dit en passant, n'était pas le quartier général de l'armée britannique — l'armée britannique n'occupait qu'un tout petit étage de cet hôtel — mais le secrétariat du Gouvernement de la Palestine, le Gouvernement britannique de Palestine, dont la majorité des fonctionnaires étaient des Arabes palestiniens et aussi des juifs. Pourtant, j'ai lu l'autre jour à mon grand étonnement que M. Begin et l'homme qui avait posé les explosifs qui ont fait sauter l'hôtel et causé la mort de plus d'une centaine de personnes se souviennent avec nostalgie de cet événement horrible, trouvent un certain réconfort spirituel lorsqu'ils se rendent à cet hôtel et tirent fierté de ce qu'ils ont fait.

90. J'ai vu les restes — de petits enfants, garçons et filles de 7 ou 8 ans qui n'avaient pas été massacrés à Deir Yassin, mais épargnés parce qu'on voulait qu'ils paradent à Zion Square et dans d'autres quartiers juifs pour montrer le courage des actes commis par leurs troupes. J'ai été le premier à les voir, avec mon frère qui était Président du comité national à Jérusalem. J'ai vu ces enfants apeurés et je les ai accompagnés. Je leur ai demandé : "D'où venez-vous ?" et ils ont décrit ce qui était arrivé à 250 personnes — leurs pères et mères, leurs oncles et tous les autres habitants du village. Les cadavres avaient été jetés dans les puits du village, bien que les habitants de ce village aient déclaré et décidé qu'ils ne participeraient à aucun combat entre Palestiniens et juifs — que l'on appelait à ce moment-là juifs et non Israéliens.

91. Et ces activités terroristes visaient non seulement le peuple palestinien mais aussi les soldats britanniques — les soldats britanniques qui vaquaient à leurs fonctions habituelles. La seconde guerre mondiale venait de s'achever et ils n'avaient pas encore été rapatriés. Ils devaient, bien entendu, être démobilisés et rapatriés de façon ordonnée.

92. Le représentant israélien sera déconfit à juste titre si je lui dis que les rapports entre la Jordanie et l'OLP sont à leur zénith. Je dirai même qu'elles ont toutes deux vécu côte à côte et que leur objectif a toujours été d'œuvrer ensemble au rétablissement des droits pleins et entiers du peuple palestinien. En fait, en 1968, elles ont versé leur sang héroïquement à la bataille du Kureime, lorsque les Israéliens ont attaqué la rive orientale du Jourdain pour essayer de liquider les combattants de la liberté de l'OLP, et l'armée jordanienne a joué un rôle clef dans la banqueroute de cette agression.

93. En fait, jusqu'en 1969 — et même au début de 1970 — le Gouvernement jordanien et l'OLP travaillaient ensemble dans tous les domaines et faisaient tout pour libérer les territoires occupés. Il est vrai qu'un mouvement de libération naissait et grandissait rapidement et que, de ce fait, des malentendus et des incidents se sont produits. Les événements tragiques qui se sont passés en 1970, et que nous regrettons très vivement, ont été dus à des malentendus résultant de forces essentiellement extérieures qui cherchaient à répandre de faux bruits sur l'attitude des deux parties auprès de l'une et de l'autre. Mais, comme je le disais, cela se produit dans toutes les familles, et c'est oublié depuis bien longtemps. C'est une erreur — une erreur tragique — où toutes les parties ont leur responsabilité, et elles l'ont d'ailleurs reconnu publiquement, mais je puis assurer le Conseil que la cause de la Palestine est la cause de chaque Jordanien — et je dirai même de chaque Arabe dans le monde arabe.

94. Le porte-parole israélien a dit que, pour la première fois dans l'histoire, des élections libres

avaient eu lieu pour les conseils municipaux de la Rive occidentale, et il a dit que j'étais bien placé pour l'attester. Il se trouve que j'ai effectivement fait partie du gouvernement pendant toute la période entre 1948 jusqu'aux élections. Et je sais que les élections pour les conseils municipaux dans toute la Rive occidentale, la rive orientale et à Jérusalem ont toujours été libres. C'est seulement le maire qui, après consultations avec les conseillers élus qui recommandaient le plus capable d'entre eux, était désigné par le Ministre des affaires municipales. C'était une pratique continue qui remontait d'ailleurs à l'époque du Mandat britannique, alors qu'il y avait aussi des élections municipales.

95. Mon regretté père était membre du conseil municipal de Jérusalem. Le Gouvernement britannique, en consultation avec les membres du Conseil, prenait pour maire la personne la plus capable. Mais les élections municipales étaient toujours libres et populaires. Je le sais et je crois que le porte-parole israélien le sait. Je ne me souviens pas du moindre cas de dissolution d'un conseil municipal, et pourtant, selon le droit jordanien, on pouvait adresser une recommandation au Ministre des affaires municipales à l'effet que de nouvelles élections aient lieu en cas de corruption, d'abus de pouvoir ou de mécontentement du public. C'est ce qui se produit dans tous les pays du monde.

96. Dire que ce sont les Israéliens qui ont institué les premières élections municipales libres, c'est déformer complètement la vérité. Je rappelle au porte-parole d'Israël que le peuple palestinien a toujours été maître de son destin, même quand il faisait partie de conglomérats plus grands. La raison en est qu'il a une conception universelle du monde, qu'il fait partie de la nation arabe.

97. Qu'ont été les Palestiniens ? Comme l'a dit mon collègue, le représentant de la Turquie, toutes les villes et toutes les bourgades de Palestine devaient élire deux représentants au siège du pouvoir à Istanbul. En vérité, ces gens occupaient des postes au cabinet, ils pouvaient être, entre autres, premier ministre ou chef des armées, selon leurs capacités. Dans tous les autres empires dont nous avons fait partie, nous avons toujours été au centre des événements. Personne ne nous a jamais dominés : nous avons toujours été maîtres de notre propre destin. C'est seulement depuis 1948 que nous avons perdu le contrôle de notre destin, de notre terre, que nous avons perdu notre liberté et notre dignité.

98. Le porte-parole d'Israël estime que la déclaration touchant le droit des Palestiniens de retourner à Jaffa, à Um El-Fahm et à Acre est une incitation à la rébellion. Il n'a pas l'air de savoir que chaque année l'Organisation des Nations Unies reprend une résolution, parrainée par les Etats-Unis, la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui prévoit le retour de chaque palestinien dans sa patrie ou, au cas où il déciderait de n'y pas retourner, une indemnité pour le dédommager des terres qu'il y a laissées. Ces terres représentent 94 p. 100 de la superficie totale de la Palestine. Ce n'est pas un crime de réclamer la maison que l'on a construite à la sueur de son front, après de longues années d'économies. Il est inadmissible sous aucun système, sous aucun "isme", que l'on puisse s'emparer impunément de la terre, de la maison, du mobilier et des autres effets de qui que ce soit.

99. Le porte-parole d'Israël sait pertinemment qu'entre deux tiers — et 70 p. 100 de la Jérusalem occidentale — sont propriété palestinienne, sans parler de la Jérusalem orientale. Ces terres ont maintenant été données gratuitement aux immigrants israéliens venus du monde entier. Dan la presse nous lisons des articles au sujet de ces immigrants; à la question : "Pourquoi avez-vous pris la terre de ce pauvre fermier près de Ramallah", ils répondent : "Oh, le climat est merveilleux, il n'y a pas de pollution". Comme si, aux Etats-Unis, où plus de 100 millions d'acres de parcs domaniaux sont réservés pour la postérité et non utilisés, on ne trouvait pas toutes les sortes de climat. Et pourtant, ces gens convoitent un minuscule territoire que la communauté internationale a réservé pour en faire la patrie du peuple palestinien. Cela est tout à fait à part du droit inaliénable, voire élémentaire, qu'a chacun de rentrer chez lui.

100. Si une femme met un enfant au monde sur un navire américain, cet enfant a automatiquement la nationalité américaine. Quiconque peut venir de n'importe quel pays, passer cinq ou six ans aux Etats-Unis avec une "carte verte" et devenir citoyen américain. Et ces Palestiniens sont en Palestine depuis 7 000 ans — je n'exagère pas : j'en veux pour preuve les inscriptions qu'on peut lire sur les tablettes découvertes par les archéologues à Alba, au nord de la Syrie — et ce sont les cousins des Cananéens et des Jebuséens qui ont fondé Jérusalem. Après 7 000 ans, un peuple n'a-t-il pas le droit de rester dans sa patrie ?

101. Nous ne demandons pas l'impossible. Nous ne contestons pas la nécessité de vivre dans la paix et la dignité avec nos voisins israéliens. Au contraire, nous sommes pour un règlement pacifique, mais un règlement pacifique basé sur la justice, sur le droit et sur l'égalité. Malheureusement, Israël, jusqu'à présent, a suivi une politique qui, j'ai le regret de le dire, mènera à la destruction du berceau de la civilisation, perspective qui nous fait horreur à tous. De toute façon, il n'y aura ni vainqueurs ni vaincus, nous serons tous détruits.

102. Nous avons essayé en 1949 de parvenir à une solution pacifique grâce à la Commission de conciliation pour la Palestine. Les délégations arabes et la délégation israélienne ont signé le Protocole de Lausanne[2], qui aurait réglé le conflit arabo-israélien, et que l'on reprend dans toutes les instances de l'Organisation des Nations Unies depuis au moins 30 ans.

103. En fait, l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été créé pour secourir les réfugiés, mais on pensait que sa mission s'achèverait en 1950 et qu'alors tous les réfugiés auraient regagné leurs foyers. Mais, malheureusement, même après avoir parafé ce document qui aurait pu régler l'ensemble du conflit arabo-israélien une fois pour toutes, ce sont les Israéliens qui sont revenus sur le Protocole de Lausanne.

104. Enfin, je voudrais citer une déclaration faite par M. Ben Gourion en 1952, bien que, par comparaison avec la direction actuelle, je pense que c'était un homme plus clairvoyant et qui aurait pu, par la suite, changer de politique. Ce qu'il disait en 1952, a dû lui être dicté par l'euphorie qu'il ressentait d'avoir pris en 1948 les quatre cinquièmes de la Palestine aux Palestiniens. Comme le *New York Times* du 15 décembre 1952 l'a rapporté, il disait qu'aucune cession de territoire, aucun rapatriement de réfugiés non plus que Jérusalem pouvaient faire l'objet de négociations.

105. Il y a un point que je me sens tenu d'aborder parce qu'on en a parlé maintes fois. Bien des gens doivent se rappeler que ce problème est en discussion depuis plus de 30 ans. Les Israéliens n'ont cessé de dire au monde que lorsque la Jordanie et les Palestiniens de Palestine orientale décidèrent de s'unir — en attendant la solution définitive du problème de Palestine — en vertu de la Convention d'armistice général[3], il existait une disposition spéciale que la Commission de conciliation pour la Palestine avait exigée des Etats arabes — l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie —, à savoir assurer le libre accès de tous les lieux saints à tous, sans distinction de nationalité, de race, de croyance ou autre. J'ai la déclaration — je ne vais pas la lire maintenant — des Etats arabes sur cette question. Ils ont dit qu'ils étaient prêts à faire cette promesse, que les territoires soient placés sous leur contrôle ou non, ou lorsque le problème serait réglé. La même question a été posée au représentant d'Israël, M. Eytan, qui a dit que le Gouvernement israélien estimait que cette question devrait être étudiée à nouveau par l'Assemblée générale et qu'il n'était pas en mesure de prendre un pareil engagement.

106. La raison en est évidemment que, dans l'affaire, l'eau serait à nouveau disponible dans la Jérusalem orientale, que l'électricité serait rétablie, que la route allant de Jérusalem à Bethléem serait rouverte et que les habitants de la Jérusalem occidentale pourraient rentrer chez eux. Les Israéliens ont préféré s'emparer des maisons construites et appartenant à ces habitants de Jérusalem plutôt que d'exercer leur droit sacré de se rendre dans leurs lieux saints. C'est ce qu'ils ont décidé.

107. Cependant, presque tout le monde — en fait même des nouvelles générations de toutes nationalités — pense encore que nous avons empêché les Israéliens de se rendre au mur des Lamentations, sans tenir compte de la promesse que nous avions faite, et que c'étaient les Israéliens qui avaient refusé de conclure l'accord. En dépit de cela et tout au long de cette période, les convois en direction du mont Scopus, où l'hôpital Hadassah et la vieille Université hébraïque sont situés, ont été autorisés à passer sous la protection de l'armée jordanienne — bien que, en 1954, un scandale fut découvert par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, qui devait montrer que des armes avaient été cachées dans ces convois.

La séance est levée à 20 h 15.

NOTES

[1] Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Commission politique spéciale, Annexe*, vol. II, document A/927, annexes A et B.

[3] *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 1.*

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00300 88-60990—April 1989—825